

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNEPGIL, DU DÉMELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER EN CHARGE DES TECHNOLOGIES MERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le

27 NOV. 2009

Référence: D09020126

Monsieur le Président,

Conformément à la loi de programme du 28 juin 2006 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) mène les études et recherches relatives au stockage réversible en couche géologique profonde des déchets de haute et de moyenne activité à vie longue.

L'existence d'une concertation approfondie est un élément essentiel de ce projet de stockage. C'est pourquoi la loi du 28 juin 2006 comporte plusieurs dispositions en la matière, notamment eu égard au comité local d'information et de suivi ou à l'organisation d'un débat public aujourd'hui prévu en 2013.

Un dialogue avec les acteurs locaux a d'ores et déjà été conduit par l'Andra au sujet des critères à prendre en compte pour le choix du site d'implantation du centre de stockage, en particulier sur les aspects socio-économiques et d'aménagement du territoire.

Comme vous le savez, en application du décret du 16 avril 2008 fixant les prescriptions relatives au Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, l'Andra a proposé fin octobre 2009 au Gouvernement une zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie (ZIRA), de taille restreinte (de l'ordre de 30 km2) et propice à l'implantation d'un stockage. Des techniques d'exploration approfondies seront mises en œuvre à partir de début 2010 dans la ZIRA retenue par le Gouvernement, en vue de la sélection d'un site pour le centre de stockage.

../..

Monsieur Jean-Louis CANOVA Conseiller général Président du Comité local d'information et de suivi du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse / Haute-Marne 18, avenue Gambetta 55000 BAR LE DUC Avant toute décision relative à la proposition de l'Andra, il me paraît indispensable de disposer de l'avis du Comité local d'information et de suivi (CLIS) du laboratoire de recherche souterrain de Meuse / Haute-Marne.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre avis avant la fin de l'année 2009, afin de respecter le calendrier de ce projet d'intérêt national.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis BORLOO